

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ****SEANCE EN DATE DU 26 FÉVRIER 2026****Présents : 61****Votants : 73****Pouvoirs : 12 (cf. liste annexe)****Secrétaire de séance : Sylvie DEMATHIEU****Date de la convocation du Conseil de Communauté : 19 février 2026****Lieu de convocation du Conseil de Communauté : Salle Multi-activités d'Arlanc**

Délibération n°16

**BILAN DU CONTRAT DE RELANCE ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE 2021/2023 ET  
RECENSEMENT DES PROJETS 2024/2026**

Vu le Contrat de relance et transition énergétique (CRTE) signé le 16 décembre 2024,

Vu la proposition d'avenant n°5 faisant office de bilan 2021-2023 et de recensement des projets 2024-2026 ;

M. le Président propose au Conseil de valider l'avenant.

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

- de valider l'avenant n°5 au CRTE ;
- de charger M. le Président de toutes les formalités utiles quant à l'exécution de la présente délibération.

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publiée le 11 mars 2026

Pour extrait conforme,  
le Président,  
Daniel FORESTIER